

NATIONS UNIES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE



CONSEIL DE SÉCURITÉ



Distr.
GÉNÉRALE

A/36/566
S/14713

1er octobre 1981

FRENCH

ORIGINAL : ANGLAIS/
ESPAGNOL

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-sixième session

Points 12, 14, 19, 22, 26, 28, 31, 32, 33, 34, 35,

36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 49, 50, 55,

56, 58, 64, 65, 69, 82, 92, 95 et 131 de l'ordre du jour

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE

L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES CONSEQUENCES POUR LA

PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

TROISIEME CONFERENCE DES NATIONS UNIES SUR

LE DROIT DE LA MER

QUESTION DE PALESTINE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT SUD-AFRICAIN

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE

LA COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

QUESTION DE CHYPRE

QUESTION DE NAMIBIE

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION

ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

DEUXIEME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLEE

GENERALE CONSACREE AU DESARMEMENT

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 35/143 DE L'ASSEMBLEE

GENERALE RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA

RATIFICATION DU PROTOCOLE ADDITIONNEL I AU TRAITE

VISANT L'INTERDICTION DES ARMES NUCLEAIRES EN

AMERIQUE LATINE (TRAITE DE TLA TELOLCO)

ARMES CHIMIQUES ET BACTERIOLOGIQUES (BIOLOGIQUES)

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES

D'ARMES NUCLEAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 35/145 B DE

L'ASSEMBLEE GENERALE

INTERDICTION DE LA MISE AU POINT ET DE LA FABRICATION

DE NOUVEAUX TYPES D'ARMES DE DESTRUCTION MASSIVE

ET DE NOUVEAUX SYSTEMES DE TELLES ARMES

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN

INDIEN UNE ZONE DE PAIX

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

CONSEIL DE SECURITE

Trente-sixième année

A/36/566

S/14713

Français

Page 2

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN
EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
LE RENFORCEMENT DE LA SECURITE INTERNATIONALE
RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR
LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS
DE L'HOMME DE LA POPULATION DES TERRITOIRES
OCCUPES
QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES, JUAN DE NOVA,
EUROPA ET BASSAS DA INDIA
DEVELOPPEMENT ET COOPERATION ECONOMIQUE INTERNATIONALE
ELIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION RACIALE
RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX TERRITOIRES NON AUTONOMES,
COMMUNIQUE EN VERTU DE L'ALINEA e DE L'ARTICLE 73
DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES
APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI DE
L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX
PAR LES INSTITUTIONS SPECIALISEES ET LES
ORGANISMES INTERNATIONAUX ASSOCIES A
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES
CELEBRATION SOLENNELLE DU VINGTIEME ANNIVERSAIRE
DE LA PREMIERE CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU
DE GOUVERNEMENT DES PAYS NON ALIGNES

Lettre datée du 30 septembre 1981, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous prier de faire distribuer le texte ci-joint du communiqué de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-sixième session de l'Assemblée générale comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 14, 19, 22, 26, 28, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 49, 50, 55, 56, 58, 64, 65, 69, 82, 92, 95 et 131 de l'ordre du jour et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de Cuba,

(Signé) Raúl ROA KOURI

ANNEXE

Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation
des pays non alignés à la trente-sixième session de l'Assemblée générale
des Nations Unies
25 et 28 septembre 1981

COMMUNIQUE

I

1. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés à la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont tenu leur réunion au Siège de l'Organisation des Nations Unies, les 25 et 28 septembre 1981, pour examiner les mesures à prendre au sujet des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente session qui intéressent particulièrement les pays non alignés.
2. La Réunion a accueilli avec satisfaction l'indépendance du Belize, dont elle a salué l'entrée à l'Organisation des Nations Unies et qu'elle a admis comme membre à part entière du Mouvement des pays non alignés. Elle a également examiné et approuvé l'admission de l'Equateur comme membre à part entière du Mouvement. L'accroissement constant du nombre des pays non alignés témoigne de l'importance toujours plus grande que se voient accorder la politique de non-alignement et le Mouvement des pays non alignés.
3. La Réunion a pris note du rapport du Président sur les activités des pays non alignés depuis la Conférence ministérielle tenue à New Delhi, et elle a instamment prié tous les pays non alignés de poursuivre leurs efforts pour appliquer les décisions adoptées lors de la sixième Conférence au Sommet, de la Conférence ministérielle susmentionnée et de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés tenue en Algérie.
4. La Réunion s'est félicitée qu'à sa huitième session extraordinaire d'urgence, l'Assemblée générale des Nations Unies ait demandé à tous les Etats, étant donné la menace portée par le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud à la paix et à la sécurité internationales, de prendre contre ce pays des sanctions globales obligatoires conformément aux dispositions de la Charte et de mettre fin à toutes leurs relations avec le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud afin d'isoler totalement ce pays. Les ministres et chefs de délégation se sont fermement engagés à appliquer la résolution adoptée par l'Assemblée générale à sa huitième session extraordinaire d'urgence.
5. La Réunion a pris note du rapport des Ministres des affaires étrangères de Cuba, de l'Inde et de la Zambie et du chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine sur les dispositions qu'ils avaient prises pour contribuer à un règlement pacifique du conflit entre l'Iran et l'Iraq. Elle les a félicités pour les efforts importants qu'ils avaient déployés à cet effet et les a priés de

les poursuivre conformément au mandat qui leur a été conféré par la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés tenue à New Delhi.

Les Ministres des affaires étrangères et chefs de délégation ont pris acte avec une profonde satisfaction de la décision adoptée à l'unanimité par la dix-huitième Conférence au Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, relativement à la candidature de S. Exc. M. Salim Ahmed Salim, ministre des affaires étrangères de la République-Unie de Tanzanie, au poste de Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et ont décidé d'apporter à cette candidature leur plein soutien.

II

6. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec une profonde préoccupation que la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se tenait dans un climat de détérioration continue de la paix et de la sécurité internationales. Comme les participants à la Sixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à La Havane en septembre 1979, l'ont constaté, et comme l'ont réitéré les participants à la Conférence ministérielle des pays non alignés tenue à New Delhi en février 1981, la crise du processus de détente et la politique de rivalité des blocs et de partage du monde en zones d'influence, qui se traduisent par l'intensification insensée et extrêmement dangereuse de la course aux armements, en particulier dans le domaine nucléaire, ainsi que par la suspension de toute négociation sérieuse sur l'interruption et l'inversion de la course aux armements, la manie de négocier à partir de positions de force, le recours ou la menace de recours à la force, l'agression, l'intervention militaire, l'occupation étrangère, y compris l'introduction et la présence de troupes étrangères, de mercenaires ou d'irréguliers, sous quelque prétexte que ce soit, contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des Etats, l'ingérence dans leurs affaires intérieures, l'obstruction de la lutte des peuples sous domination coloniale ou étrangère pour l'autodétermination et l'indépendance nationale, ainsi que la persistance des foyers de tension et d'agression et l'aggravation de ces dernières, en particulier au Moyen-Orient, en Afrique australe, en Asie du Sud-Ouest, en Asie du Sud-Est, en Asie du Nord-Est, dans les Antilles et en Amérique centrale, ont conduit le monde au bord d'un conflit mondial. Cette politique ne peut que faire resurgir la guerre froide et lui donner des proportions nouvelles et alarmantes, aggravant ainsi le danger de guerre et d'anéantissement de l'humanité.

Les ministres et chefs de délégation ont réitéré le souci que leur inspirent l'accélération de la course aux armements, en particulier la course aux armes nucléaires, l'accumulation de toutes sortes d'armes de destruction massive, la mise au point de nouvelles armes plus destructrices et meurtrières telles que la bombe à neutrons, ainsi que les efforts déployés pour promouvoir la nouvelle et dangereuse notion de "guerre nucléaire limitée", qui vise à éroser la distinction entre la guerre nucléaire et la guerre classique. Ils ont mis l'accent sur la responsabilité et sur le rôle particuliers qu'il incombe aux grandes puissances d'assumer pour ce qui est de mettre un terme et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armes nucléaires, et ils les ont instamment priées d'engager immédiatement et de façon résolue des négociations sérieuses visant à éliminer la menace d'une guerre nucléaire mondiale et à assurer l'application de mesures de désarmement

en vue d'un désarmement général et complet. A cet égard, les ministres et chefs de délégation ont pressé tous les Etats Membres de s'employer à assurer le succès de la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement, qui se tiendra en 1982.

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé le très important appel lancé lors de leur Conférence de New Delhi, dans lequel ils avaient exhorté toutes les nations et tous les peuples, ainsi que leurs dirigeants, à ne ménager aucun effort pour éviter la guerre et consolider la paix et la sécurité internationales grâce à l'application du principe de la coexistence pacifique active dans les relations entre tous les Etats, à la renonciation à toute mesure pouvant conduire à des affrontements et à l'élimination de l'ingérence et de l'intervention étrangères dans les affaires intérieures des Etats, et pour assurer la stricte adhésion au principe du non-recours à la force ou à la menace d'employer la force, le refus de l'acquisition de territoires par la force, le règlement pacifique des différends, l'arrêt et le renversement de la course aux armements, en particulier la course aux armes nucléaires, l'exercice du droit à l'autodétermination et à l'indépendance des peuples sous domination coloniale, étrangère et raciste et sous occupation étrangère, le plein respect de la souveraineté et de l'indépendance nationale de tous les pays, l'adhésion scrupuleuse aux objectifs, principes et dispositions de la Charte des Nations Unies, et la mise en oeuvre rapide de mesures propres à instaurer un nouvel ordre économique international. Les ministres et chefs de délégation ont instamment demandé aux grandes puissances de s'efforcer de réduire les tensions internationales. Ils ont déclaré que le processus de détente devrait être universel dans sa portée et dans son application géographique. Ils ont souligné que la sécurité de tous les Etats doit être assurée et que tous les Etats, en particulier les pays non alignés, doivent activement participer, sur un pied d'égalité, au processus de préservation de la paix.

La Réunion a rappelé la conclusion de la Conférence ministérielle tenue à New Delhi, selon laquelle il fallait encourager les efforts visant à assurer la réduction générale des tensions et s'opposer à l'ingérence et à l'intervention étrangères, quelle qu'en soit l'origine, en Afrique, en Asie, en Amérique latine et en Europe. A cet effet, la Réunion a décidé d'intensifier les efforts que les pays non alignés déploient pour faire adopter sans tarder par l'Assemblée générale des Nations Unies la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention et de l'ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

III

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé que la tenue de la réunion du Conseil de sécurité, conformément à la décision que la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés avait prise à Alger, visait à faire progresser et à promouvoir la juste cause du peuple namibien.

Les ministres et chefs de délégation ont noté avec regret et préoccupation que le Conseil de sécurité ne s'était pas montré à la hauteur de la responsabilité fondamentale qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales le 30 avril 1981, lorsque trois membres permanents occidentaux du Conseil avaient opposé leur veto aux résolutions dans lesquelles était proposée l'adoption des

sanctions globales et obligatoires à l'encontre de l'Afrique du Sud, en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Ils ont réaffirmé que la Namibie relèverait de la responsabilité juridique de l'Organisation des Nations Unies jusqu'à ce qu'elle parvienne à l'autodétermination et à l'indépendance nationale, conformément à la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale des Nations Unies y compris notamment les résolutions 2145 (XXI) du 27 octobre 1966 et 2249 (S V) du 19 mai 1977.

Ils ont fermement rejeté certaines manœuvres visant à déprécier le consensus exprimé dans la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité et à priver le peuple opprimé de Namibie des fruits des victoires qu'il a eu tant de mal à remporter dans sa lutte de libération nationale.

Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur grave préoccupation devant la menace pour la paix et la sécurité internationales que constituent la poursuite de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud raciste, les actes d'agression sauvages et non provoqués de ce pays contre les Etats voisins, sa politique répréhensible d'apartheid, et son acquisition d'armes nucléaires en collaboration avec certains pays occidentaux.

La Réunion a exprimé sa profonde préoccupation devant la détérioration rapide de la situation en Afrique du Sud, que caractérisaient la brutalité d'une oppression de plus en plus lourde, la militarisation du pays tout entier et le meurtre des dirigeants et activistes de l'African National Congress (ANC). En réaffirmant la position des pays non alignés, selon laquelle la paix, la stabilité et la sécurité ne pourraient être instaurées en Afrique australe que le jour où le système d'apartheid aurait été détruit et remplacé par une société démocratique, la Réunion a renouvelé son appui inébranlable aux mouvements de libération nationale reconnus par l'Organisation de l'unité africaine. La Réunion a félicité les mouvements de libération nationale d'Afrique du Sud, et en particulier l'ANC, pour l'intensification de la mobilisation politique des masses et de la lutte armée contre des installations stratégiques. Elle a également félicité les peuples de la Nouvelle-Zélande et des Etats-Unis d'Amérique pour leur opposition résolue à la tournée de l'équipe de rugby Springboks entreprise dans ces deux pays en violation de la position des Nations Unies, selon laquelle les liens sportifs avec l'Afrique du Sud devraient être supprimés. La Réunion a préconisé le renforcement de la campagne mondiale pour la libération inconditionnelle de Nelson Mandela et de tous les prisonniers politiques, pour l'octroi du statut de prisonnier de guerre à tous les combattants de la liberté capturés, et pour l'adoption de sanctions globales et obligatoires contre le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud.

Elle a en outre condamné avec force la persistance du régime d'apartheid de l'Afrique du Sud à refuser de se conformer aux décisions et résolutions des Nations Unies prévoyant une période de transition vers l'indépendance pour la Namibie. A cet égard, elle a déploré les récents vetos que trois membres permanents occidentaux du Conseil de sécurité avaient récemment opposés aux propositions tendant à ce que des sanctions globales et obligatoires soient adoptées à l'encontre de l'Afrique du Sud raciste en vertu du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies.

Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé que la résolution 435 (1978) du Conseil de sécurité, par laquelle a été approuvé le Plan des Nations Unies pour la Namibie, constitue la seule base possible pour un règlement négocié de la question de Namibie et ils ont demandé que l'application inconditionnelle de cette résolution débute immédiatement, sans faux-fuyants, atténuation ou modification, et en tout cas d'ici au 31 décembre 1981.

La Réunion a réaffirmé son appui à la South West Africa People's Organization, en tant que seul et authentique représentant du peuple namibien et elle a instamment demandé aux Etats Membres d'apporter un appui accru et soutenu, ainsi qu'une assistance matérielle, financière, militaire et autre à la South West Africa People's Organization, afin de lui permettre d'intensifier la lutte qu'elle mène pour la libération de la Namibie.

La Réunion a en outre constaté avec satisfaction qu'en application d'une décision prise à la sixième Conférence au sommet, un fonds de solidarité des pays non alignés pour la Namibie avait été créé. Les ministres et chefs de délégation ont décidé qu'une conférence pour les annonces de contributions au Fonds devrait se tenir à New York en novembre 1981, et ils ont demandé à tous les membres, observateurs et invités du Mouvement des pays non alignés de verser des contributions généreuses au Fonds.

La Réunion a fermement condamné le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud pour s'être servi de ses forces armées, de ses mercenaires et de ses pantins dans le cadre de son agression massive contre l'Angola. Elle a déploré l'action des Etats-Unis, qui avaient empêché le Conseil de sécurité de s'acquitter de ses responsabilités face à l'agression non provoquée de l'Angola par l'Afrique du Sud en exerçant leur droit de veto. Cette action avait encouragé les autorités racistes de Pretoria à poursuivre leur agression militaire et à se lancer dans de nouvelles aventures. La Réunion a exigé que le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud indemne le Gouvernement angolais pour les dommages que celui-ci a subis du fait de cette agression. La Réunion a demandé aux Etats Membres d'apporter leur plein appui et toute l'assistance - y compris l'assistance militaire - nécessaire aux Etats de première ligne, afin de les aider à défendre leur souveraineté et leur intégrité territoriale. Les ministres et chefs de délégation ont pris note avec satisfaction des décisions adoptées par la huitième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine et par son Comité de mise en oeuvre, touchant l'organisation d'un référendum général et gratuit sur l'autodétermination dans le territoire du Sahara occidental.

Les ministres et chefs de délégation étaient convaincus que l'application immédiate de ces décisions assurerait le plein exercice, par le peuple du Sahara occidental, de son droit inaliénable à l'autodétermination conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale, aux principes du Mouvement des pays non alignés et à ceux de la Charte des Nations Unies, et permettrait en outre de satisfaire le désir de paix, de stabilité et de coopération des peuples de la région.

IV

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé la Déclaration de la sixième Conférence au sommet, tenue à La Havane en septembre 1979, ainsi que la Conférence ministérielle qui a eu lieu en février 1981 à New Delhi et ils ont réaffirmé que la question de Palestine était au coeur du problème du Moyen-Orient et que toute solution à ce conflit exigeait, d'une part, l'exercice, par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit à l'établissement d'un Etat souverain et indépendant en Palestine, d'autre part, le retrait inconditionnel et total d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

La Réunion a invité tous les Etats à aider et faciliter l'action menée par le peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine dans le cadre de sa lutte légitime pour l'exercice de ses droits inaliénables, y compris le droit au retour, le droit à l'autodétermination et le droit à l'établissement de son propre Etat indépendant et souverain en Palestine dans le contexte d'un règlement global et juste qui assurerait la paix et la stabilité dans la région.

La Réunion a condamné toutes les initiatives visant à imposer les dispositions des accords de Camp David qui prétendent déterminer l'avenir du peuple palestinien et des territoires palestiniens occupés par Israël en dépit du fait que l'Assemblée générale a adopté une résolution selon laquelle ces dispositions n'ont aucune validité. Elle a également condamné toute solution partielle ou séparée et tout accord qui porterait préjudice aux droits des peuples arabes et du peuple palestinien, violerait les principes et les résolutions du Mouvement des pays non alignés et de l'Assemblée générale des Nations Unies ou empêcherait la libération de Jérusalem et des territoires palestiniens et arabes occupés ainsi que le recouvrement et le plein exercice par le peuple palestinien de ses droits nationaux inaliénables.

Les ministres et chefs de délégation ont condamné la politique israélienne d'agression et d'expansionnisme, récemment intensifiée à l'encontre du peuple palestinien, notamment dans les territoires occupés depuis 1967, les expropriations, l'implantation de colonies et l'usurpation de l'eau et des autres ressources naturelles qui sont jugées essentielles pour la subsistance du peuple palestinien.

Ils ont rappelé les résolutions 465 (1980) et 478 (1980) du Conseil de sécurité et condamné la promulgation de la "loi fondamentale" sur Jérusalem ainsi que les autres mesures visant à modifier la composition démographique, le caractère géographique et la structure institutionnelle des territoires arabes occupés.

Les ministres et chefs de délégation ont condamné vigoureusement les mesures prises par Israël pour judaïser la ville sainte de Jérusalem, y compris les excavations en cours en-dessous et autour des saints lieux du culte musulman.

En outre, ils ont exprimé leur plus profonde préoccupation devant la poursuite des excavations sous la mosquée Al-Aqsa et la Coupole du Rocher dans le saint sanctuaire du Haram al-Chariff à Jérusalem, excavations qui risquent de provoquer l'effondrement de ces structures millénaires. Ils ont approuvé la résolution adoptée le 11 septembre par l'UNESCO tendant à inscrire l'est de Jérusalem sur la liste du Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO en vue de préserver les sites culturels et historiques de la ville.

Les ministres et chefs de délégation ont dénoncé le projet de construction d'un canal entre la Méditerranée et la mer Morte et déclaré que l'ouverture de ce canal constituerait un acte d'agression qui mettrait en danger la paix et la sécurité internationales. Ils ont invité tous les pays à ne fournir à Israël ni soutien moral, ni personnel ni assistance économique ou politique, notamment sous forme de matériel nécessaire pour la construction du canal.

La Réunion a condamné les pratiques et politiques israéliennes visant à imposer la nationalité israélienne aux citoyens syriens vivant sous occupation israélienne dans les hauteurs de Golan.

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé la résolution ES-7/2, adoptée par l'Assemblée générale lors de sa session extraordinaire d'urgence (juillet 1980) et ont noté avec une profonde préoccupation que les recommandations de l'Assemblée générale et du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien n'avaient pas encore été appliquées. Ils ont invité le Conseil de sécurité à examiner la situation et à prendre sans délai les mesures nécessaires pour permettre au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables. Ils ont condamné la position hostile du Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique à l'égard des droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et de son seul représentant légitime, l'Organisation de libération de la Palestine.

Les ministres et chefs de délégation ont décidé que le Bureau de coordination devait tenir une réunion extraordinaire au niveau ministériel à une date appropriée pour procéder à l'évaluation de la situation et prendre des mesures pratiques en vue de renforcer l'assistance globale accordée au peuple palestinien dans sa lutte pour recouvrer et exercer librement ses droits inaliénables sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine.

V

Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde préoccupation face à l'augmentation incessante des attaques barbares commises contre le Sud-Liban et les camps de réfugiés palestiniens au Liban. Ils ont rappelé que la sixième Conférence au sommet avait estimé que cette agression perpétrée par voie terrestre, maritime et aérienne équivalait à un véritable génocide du peuple libanais et des réfugiés palestiniens. Israël faisant usage des armes plus perfectionnées fournies par les Etats-Unis d'Amérique.

Les ministres et chefs de délégation ont noté avec inquiétude que le Gouvernement des Etats-Unis était en train de conclure une alliance stratégique au Moyen-Orient au lieu de participer aux efforts déployés pour parvenir à une solution globale et juste fondée sur le retrait total et inconditionnel d'Israël de tous les territoires palestiniens et arabes occupés et le rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables. Ils ont exprimé leur profonde préoccupation devant le développement de la "coopération stratégique" entre les Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique et d'Israël, preuve que cet Etat était une véritable tête de pont de l'impérialisme, une menace à la stabilité des pays de la région du Moyen-Orient ainsi qu'à la paix et à la sécurité internationales.

Les ministres et chefs de délégation ont résolument condamné l'agression patente perpétrée par Israël contre les installations nucléaires irakiennes, qui étaient utilisées à des fins exclusivement pacifiques, comme un acte de terrorisme d'Etat et une violation flagrante de la souveraineté d'un pays non aligné. La Réunion a réaffirmé le droit inaliénable des pays non alignés à développer les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, compte tenu de leurs priorités, de leurs intérêts et de leurs besoins. Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé les résolutions de l'Assemblée générale sur l'armement nucléaire israélien, la résolution 487 (1981) du Conseil de sécurité en date du 18 juin 1981 et demandé qu'Israël applique ces résolutions. En particulier, la Réunion a invité le Conseil de sécurité à prendre des mesures efficaces contre Israël, conformément au Chapitre VII de la Charte des Nations Unies et s'est engagée à oeuvrer, lors de la trente-sixième session de l'Assemblée générale, en vue de l'adoption de décisions propres à empêcher Israël de commettre de nouveaux actes d'agression et à l'obliger à respecter les normes du droit international, les principes de la Charte et les dispositions et résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Les pays non alignés ont invité tous les Etats, et en particulier les Etats-Unis d'Amérique, à s'abstenir de fournir à Israël toute assistance en personnel ou aide militaire, politique ou économique qui pourrait encourager cet Etat à poursuivre sa politique d'agression contre les pays arabes et le peuple palestinien.

Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur appui à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et à l'indépendance politique du Liban et demandé la pleine application de la résolution 425 (1981) du Conseil de sécurité.

Ils ont condamné la poursuite de l'agression israélienne et des actes de violence contre le Liban ainsi que l'ingérence dans les affaires intérieures du Liban. Ils ont condamné en particulier les récents raids israéliens sur le Sud-Liban et sur Beyrouth, qui ont fait de nombreuses victimes parmi la population civile libanaise ainsi que des dégâts matériels considérables. Dans ce contexte, ils ont rappelé la résolution 490 (1981) du Conseil de sécurité, qui se lit comme suit :

"Le Conseil de sécurité,

Réitérant l'appel instant lancé par le Président et les membres du Conseil de sécurité le 17 juillet 1981 (S/14599) qui se lit comme suit :

'Le Président du Conseil de sécurité et les membres du Conseil, après avoir entendu le rapport du Secrétaire général, expriment leur profonde préoccupation devant l'ampleur des pertes en vies humaines et le caractère massif des destructions que provoquent les événements déplorables qui se déroulent depuis plusieurs jours au Liban.

Ils lancent un appel instant pour qu'il soit mis fin sans plus tarder à toutes les attaques armées et que soit observée la plus grande modération en vue de l'instauration de la quiétude et de la paix au Liban, ainsi que l'établissement d'une paix juste et durable au Moyen-Orient dans son ensemble.'

Prenant acte du rapport du Secrétaire général à ce sujet,

1. Demande la cessation immédiate de toutes les attaques armées.
2. Réaffirme son engagement en faveur de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et de l'indépendance du Liban, à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues;
3. Prie le Secrétaire général de faire rapport au Conseil sur l'application de la présente résolution dès que possible, dans les 48 heures suivant son adoption.'

et en ont appuyé la teneur. Ils ont demandé en outre que l'autorité du Gouvernement libanais soit rétablie sur la totalité du territoire, à l'intérieur de frontières internationalement reconnues. Ils se sont félicités des décisions prises par les conférences au sommet arabes pour résoudre la crise du Liban.

Les ministres et chefs de délégation ont approuvé le rapport de la mission du Bureau de coordination des pays non alignés, qui s'est rendue au Liban en août 1981 à la demande de Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine.

VI

La Réunion a examiné la situation à Chypre et réaffirmé son appui à l'indépendance, à la souveraineté, à l'intégrité territoriale, à l'unité et au non-alignement de la République de Chypre et renouvelé l'expression de sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple chypriotes. Les ministres et chefs de délégation ont formulé l'espoir que les entretiens intercommunautaires actuellement en cours sous les auspices du Secrétaire général seraient conduits d'une façon plus constructive, positive et concrète en vue de parvenir, sans autre retard, à une solution équitable du problème conformément aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies, aux décisions et déclarations des pays non alignés et aux Accords de haut niveau. Les ministres et chefs de délégation ont prié le Groupe de contact des pays non alignés de demeurer saisis de la question et de prendre les mesures nécessaires.

La Réunion a exprimé une profonde inquiétude devant la dangereuse concentration croissante d'armes en Europe et dans d'autres parties du monde et devant la tension accrue qui règne sur ce continent, aggravant l'affrontement des blocs et mettant en danger la paix et la sécurité des Etats d'Europe. Elle s'est félicitée de la coopération positive entre les pays non alignés et les Etats neutres à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et elle a invité tous les Etats participants à coopérer dans les efforts déployés pour mettre en oeuvre l'Acte final d'Helsinki dans toutes ses parties, y compris en ce qui concerne la Méditerranée. Elle a appuyé la demande des Etats méditerranéens qui ne participaient pas à la Conférence et des autres parties intéressées à participer pleinement aux travaux sur toutes les questions relatives à la situation dans la région méditerranéenne en vue d'éliminer les foyers de crise et les zones de tension et faire de cette région une zone de paix et de coopération.

Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur profonde préoccupation devant l'agression commise le 19 août 1981 par les Etats-Unis d'Amérique contre la Jamahiriya arabe libyenne. Ils ont estimé que cette agression constituait une menace et un acte flagrant de violence contre la souveraineté, l'indépendance et l'intégrité territoriale des pays non alignés de la région - qui souhaitent créer dans la région méditerranéenne une zone de paix et de coopération - et une menace à la paix et à la sécurité internationales.

VII

Les ministres et chefs de délégation ont rappelé que la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'était tenue à New Delhi en février 1981, s'était déclarée profondément préoccupée par l'importance grandissante de la présence militaire des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien et avaient noté qu'en dépit des souhaits exprimés par les Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, l'activité militaire des grandes puissances, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, s'était intensifiée dans cette zone dont le climat de paix et de sécurité s'était nettement détérioré. La Réunion, profondément préoccupée par la tension dangereuse que provoque dans cette zone l'expansion de bases étrangères, les installations

militaires et les services de soutien logistique existants, de même que le déploiement d'armes nucléaires et d'armes de destruction massive ainsi que la recherche de nouvelles bases a rappelé que les ministres à New Delhi avaient mis en garde contre les risques inhérents à toute action qui pourraient servir de prétexte à l'intervention ou à la présence des grandes puissances dans cette zone. A cet égard, la Réunion a également noté avec regret que certaines grandes puissances et principaux utilisateurs maritimes avaient empêché le Comité spécial de l'océan Indien de fixer une date pour la convocation de la Conférence sur l'océan Indien, qui doit se tenir à Sri Lanka, afin d'atteindre les objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Le fait que le Comité n'ait pas pris de décision quant à la date de la Conférence a déçu les vœux de tous les pays non alignés du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien, qui, appuyés par tous les autres pays non alignés travaillaient depuis près de 10 ans à la réalisation des objectifs formulés dans les déclarations des pays non alignés et dans la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix, adoptée par l'Assemblée générale en 1971.

Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur volonté d'oeuvrer pour que la Conférence sur l'océan Indien se tienne au plus tard pendant le premier semestre de 1983 à Sri Lanka et ils ont réaffirmé leur espoir que toutes les grandes puissances et autres principaux utilisateurs maritimes participeraient à cette Conférence dans un esprit constructif et qu'en même temps ils engageraient un processus de réduction de leur présence militaire dans la zone de l'océan Indien.

A cet égard, les ministres et chefs de délégation ont également approuvé, comme l'avait fait la Conférence de New Delhi, l'initiative du Président de la République démocratique de Madagascar visant à convoquer une conférence au sommet sur l'océan Indien à Tananarive.

VIII

Les ministres et chefs de délégation se sont montrés fort préoccupés par les tensions et conflits continus qui sévissaient dans la région de l'Asie du Sud-Est, et qui touchaient certains Etats membres du mouvement des pays non alignés. Ils ont déclaré que les tensions qui régnaient au Kampuchea et alentour ne devaient pas s'étendre et qu'il fallait s'attacher à trouver une solution politique et pacifique globale qui soit basée sur les principes de la non-ingérence dans les affaires d'Etats souverains et sur l'interdiction du recours à la force contre des Etats souverains. Selon la Déclaration de la Conférence des Ministres des affaires étrangères des pays non alignés qui s'est tenue à New Delhi en février 1981, une telle solution politique prévoirait le retrait de toutes les forces étrangères, garantissant ainsi le respect total de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea. Notant les divers efforts faits dans ce sens, les ministres et chefs de délégation ont exprimé l'espoir que des mesures constructives seraient prises en vue d'établir un dialogue conduisant au règlement des différends entre tous les Etats de la région et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans cette zone, ainsi qu'à l'élimination des ingérences et des menaces d'intervention de puissances extérieures.

Les ministres et les chefs de délégation ont réaffirmé que le peuple kampuchéen avait le droit de déterminer sa propre destinée sans ingérence, subversion et coercition étrangères et ont exprimé l'espoir que par négociation et par la compréhension mutuelle un climat favorable à l'exercice de ce droit pourrait être créé.

Les ministres et chefs de délégation ont également noté avec approbation les efforts déployés en vue de créer rapidement une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région et ont invité tous les Etats à accorder leur plein appui à ces efforts.

IX

Les ministres et chefs de délégation ont noté avec une vive préoccupation que la situation dans le Sud-Ouest asiatique était lourde de conséquences dangereuses pour la paix et la stabilité de la région et que la persistance de cette situation avait des incidences graves pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, ils se sont montrés particulièrement préoccupés par la situation en Afghanistan. Ils ont rappelé à cet égard l'appel pressant lancé par les ministres des affaires étrangères des pays non alignés en faveur d'un règlement politique basé sur le retrait des troupes étrangères et le plein respect de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut non aligné de l'Afghanistan et l'observation rigoureuse du principe de non-intervention et de non-ingérence. Réaffirmant le droit qu'avaient les réfugiés afghans de rentrer dans leurs foyers en toute sécurité et honneur, les ministres et chefs de délégation ont exhorté toutes les parties concernées à oeuvrer pour un règlement qui assure que le peuple afghan puisse déterminer son propre destin à l'abri de toute ingérence extérieure et qui permette aux réfugiés afghans de rentrer dans leurs foyers. Ils ont loué les efforts sincères faits pour trouver un règlement politique à la situation en Afghanistan. Ils ont également engagé tous les Etats à faire preuve de retenue, à éviter de mettre davantage en péril la paix et la sécurité de la région et à s'efforcer de créer entre les Etats de la région des conditions propices à la stabilité et à des relations harmonieuses fondées sur les principes du non-alignement - coexistence pacifique, respect de la souveraineté, de l'indépendance nationale, de l'intégrité territoriale, non-intervention et non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

X

Les ministres et chefs de délégation ont noté avec une profonde préoccupation que les tensions s'intensifiaient également dans les Caraïbes et en Amérique centrale. Les ministres et chefs de délégation ont souligné que les politiques d'agression, d'ingérence et d'intervention, les pressions et les blocus économiques ou militaires ne pouvaient qu'aggraver la situation et mettre davantage en péril la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, ils ont exprimé leur inquiétude devant les manoeuvres navales effectuées dans la région et les

tentatives de déstabilisation du Gouvernement grenadin devant les pressions, économiques et autres, et les efforts de déstabilisation dirigés contre le Nicaragua et devant la politique et les actions hostiles à Cuba menées par les Etats-Unis d'Amérique. La Réunion a réaffirmé son appui à la juste revendication de Cuba qui exige que les Etats-Unis lèvent leur blocus et lui rendent la base navale de Guantánamo ainsi que le territoire occupé illégalement.

S'agissant d'El Salvador, les ministres et chefs de délégation ont fermement rappelé la nécessité de respecter les principes du non-alignement, de l'autodétermination, de la non-intervention et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats afin de permettre un règlement pacifique, juste, démocratique et digne de la situation actuelle dans ce pays. A cet égard, la Réunion s'est félicitée de toutes les déclarations et actions de la communauté internationale qui réaffirmaient ces principes et favorisaient la recherche d'une solution politique véritable et démocratique compte tenu de toutes les forces politiques en présence dans le pays et des représentants politiques authentiques de la population, permettant ainsi d'aboutir à une vaste participation démocratique qui mettrait fin aux effusions de sang dans ce pays.

La Réunion a exprimé sa préoccupation devant l'importation massive de matériel militaire israélien, notamment d'avions, dans certains pays des Caraïbes et d'Amérique latine.

La Réunion a déclaré à nouveau soutenir le droit inaliénable du peuple de Porto Rico à l'autodétermination et à l'indépendance et a appuyé la décision du Comité spécial de la décolonisation concernant l'inscription de la question de Porto Rico à l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale.

Les ministres et chefs de délégation ont exprimé de nouveau l'espoir que les Etats-Unis appliqueront et respecteront rigoureusement les traités en vigueur concernant le canal de Panama pour permettre à Panama d'exercer pleinement sa souveraineté et sa juridiction sur l'ensemble de son territoire national, et de donner effet au régime de neutralité de la voie d'eau interocéanique.

La Réunion a fermement réitéré son soutien à la République d'Argentine pour faire valoir son droit à la restitution des îles Malvinas sous sa souveraineté et a demandé l'accélération des négociations avec le Royaume-Uni sur cette question.

La Réunion a réaffirmé une fois de plus son appui aux justes et légitimes revendications formulées par la République de Bolivie pour recouvrer l'accès à l'océan Pacifique en toute souveraineté.

XI

Conformément à la décision de la Conférence ministérielle des pays non alignés tenue à New Delhi en février 1961 (par. 109 de la Déclaration de New Delhi sur le règlement pacifique des différends), les ministres et chefs de délégation

ont décidé de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'étudier les propositions soumises à la Conférence de New Delhi et d'élaborer des propositions pour la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement qui doit se tenir prochainement à Bagdad.

XII

Les ministres et chefs de délégation ont exprimé leur préoccupation devant l'aggravation de la situation dans le domaine des relations économiques internationales et devant la position extrêmement difficile des pays en développement. Cet état de choses ne résultait pas uniquement de problèmes structurels de l'économie mondiale, mais aussi de la détérioration de la situation internationale due à la course aux armements. L'absence de volonté de contribuer à une solution des graves problèmes qui affligeaient l'économie mondiale, notamment les économies des pays en développement, contribuait également à aggraver encore la situation internationale.

La Réunion a noté que la détérioration continue des conditions économiques mondiales avait pris des dimensions sans précédent, touchant très gravement la plupart des pays en développement, comme le démontraient en particulier le déséquilibre croissant de leurs paiements internationaux, la détérioration marquée des termes de l'échange, les charges croissantes de la dette extérieure, ainsi que la précarité et l'insuffisance des approvisionnements alimentaires.

Etant donné la gravité de cette situation et ses causes profondes, la réaction des pays développés avait été extrêmement décevante. La Réunion a déploré que des retards prolongés, dus essentiellement à un pays, continuent à compromettre le lancement de négociations globales, ce qui bloquait une importante initiative des pays non alignés concernant un examen intégré et global de la totalité des questions fondamentales relatives à la coopération internationale aux fins du développement.

Il était évident que certains pays développés n'avaient pas non plus la volonté politique positive de déployer sans délai des efforts concertés en vue de trouver des solutions véritables et équitables à la crise économique mondiale.

Les ministres et chefs de délégation ont réaffirmé leur conviction qu'une réforme structurelle du système économique mondial actuel, qui était injuste et déjà en crise, était nécessaire. Elle devait être élaborée sur la base d'une approche globale et intégrée des problèmes économiques mondiaux de l'heure avec la participation de tous les pays et elle devait se traduire par des solutions communément acceptées et par l'instauration d'un nouvel ordre économique international durable et profitable à tous.

Les ministres et chefs de délégation se sont montrés plus convaincus que jamais qu'il était urgent de lancer les négociations globales et ont instamment prié les pays développés de faire preuve d'une volonté politique véritable en ce sens.

Les ministres et chefs de délégation des pays non alignés ont accueilli avec satisfaction les importantes décisions positives adoptées à la Conférence de Caracas sur la coopération entre pays en développement et ont engagé tous les pays non alignés et autres pays en développement à n'épargner aucun effort pour les appliquer rapidement.

La Réunion a jugé satisfaisants et encourageants les résultats de la récente Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés qui s'était tenue à Paris en septembre 1981. Elle a demandé la mise en oeuvre rapide de l'important Programme d'action adopté à la Conférence, qui représentait un pas essentiel vers l'instauration du nouvel ordre économique international.

XIII

Les ministres et chefs de délégation ont en outre décidé de renouveler le mandat des groupes de travail, de contact et de rédaction des pays non alignés.

XIV

Les ministres et chefs de délégation ont souligné l'importance de la réunion au niveau ministériel du Bureau de coordination des pays non alignés qui doit se tenir prochainement à La Havane (Cuba), et qui doit renforcer le rôle et l'efficacité du principe de non-alignement dans la recherche de solutions des problèmes internationaux les plus graves et dans la préparation de la septième Conférence au sommet des chefs d'Etat et de gouvernement qui doit se tenir à Bagdad. Ils ont noté avec satisfaction que le Bureau de coordination se réunira bientôt au niveau des représentants permanents de l'Organisation des Nations Unies afin d'entreprendre les travaux préparatoires de l'importante réunion ministérielle que le Bureau de coordination doit tenir à La Havane du 31 mai au 4 juin 1982, en étroite coopération avec le pays hôte.

Les ministres et chefs de délégation se sont félicités de ce que le 20ème anniversaire de la première Conférence au sommet des pays non alignés, qui s'était tenue en 1961 à Belgrade, eût été célébré solennellement pendant la Conférence ministérielle de New Delhi. C'est avec satisfaction qu'ils ont noté que, conformément à la décision adoptée à la Conférence ministérielle de New Delhi, cette année, pour la première fois, la Journée du non-alignement avait été célébrée à l'Organisation des Nations Unies et, au niveau national, dans les pays non alignés, ce qui a contribué à faire plus largement comprendre la pertinence, dans la situation internationale actuelle, de la politique de non-alignement et du Mouvement des pays non alignés et son rôle irremplaçable dans les efforts déployés pour instaurer de nouvelles relations politiques et économiques dans le monde. Les ministres et chefs de délégation ont noté avec satisfaction que le 20ème anniversaire de la première Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés sera solennellement célébré au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée générale. Ils ont invité tous les Etats Membres à participer à cette commémoration d'un événement historique.

A/36/566
S/14713
Français
Annexe
Page 16

La Réunion a décidé que, conformément aux principes et aux objectifs du non-alignement, les pays non alignés coopéreraient étroitement en ce qui concerne tous les points de l'ordre du jour de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies revêtant pour eux une importance particulière.

